

République française
Département de la
Haute-Savoie
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
**Commune de
CERVENs**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENs

SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2025 à 19H30

Convocation
du 13/06/2025

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : - 13

Quorum : ---- 07

Présents : --- 09

Absents : ---- 04

Pouvoirs : ---- 01

Votants : ---- 10

VOTE

Pour : ----- 10

Contre : ----- 00

Abstentions : -- 00

Finances

**Délibération
N°2025-27**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le : **23 JUIN 2025**

Reçue en Préfecture

Le : **23 JUIN 2025**

Publié sur le site de la

commune
Le : **23 JUIN 2025**

Le Maire Gil THOMAS



L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENs dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ MASSON Thibault/ NOEL Ruta /THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine

Absents : SANDRAL Linda / LEYDIER Serge/ PROFFIT Thierry/ CHATEAU Baptiste

Pouvoirs : Thierry PROFFIT à Catherine VUARGNOZ

Secrétaire de séance : Mme Ruta NOEL

OBJET : Garantie d'emprunt ODELIA

Vu les articles L2252-1 D2252-1 D1511-30 et suivants du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de garantie d'emprunt à hauteur de 50% adressée par l'association Odélia à la commune de Cervens dans le cadre de son plan de rénovation de l'EHPAD Le Verger des Coudry à Cervens,

Vu la proposition de financement de la Caisse d'Epargne de Rhône-Alpes à Odélia,

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'investissement prévu par l'association Odélia pour la rénovation de l'EHPAD Le Verger des Coudry. Il expose au Conseil Municipal la demande de l'association Odélia pour une garantie d'emprunt à hauteur de 50%. Il précise que 30% seront garantie par une assurance privée et les 20% restant ne nécessitent pas de garantie.

La proposition de financement de la Caisse d'Epargne à Odélia est la suivante : montant de 428 000 € sur 8 ans avec un taux d'intérêt de 3.65 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

⇒ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt d'un montant de 428 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, pour une durée de 8 ans à un taux fixe de 3.65%.

⇒ **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



La secrétaire
Ruta NOEL

R. Noel